

## Compte rendu Conseil Communautaire du 10 octobre 2011 à 20h30 à Bogève

**Présents :** MUSARD Jean-Paul – MAURON Jean – MEYNET Hervé – BOUVIER Bernard – ROCH Jacqueline – GENOUD Edmond – BOSSON Jean-François – SANTONI Michel – DUFOURD Pierrick – DUPRAZ Yves – SAUTHIER Gilles – DURET Marielle – VIGUIER Evelyne – DUCROT Denis – SALAMON Gérard – MOUCHET Denis – MOUCHET Laurence – CHARDON Patrick – LETONDAL Vincent.

**Excusé :** GURLIAT Romain

**Validation du CR de la réunion du 12 septembre 2011 au sein de la mairie de Boège à l'unanimité.**

### Point et débat sur le dossier FISAC

La Communauté de Communes de la Vallée Verte a reçu un courrier des artisans de la Vallée Verte en date du 19 juillet 2011 pour savoir si le projet FISAC a été abandonné.

Le projet n'ayant pas avancé, les subventions allouées par le Conseil Général sont reportées sur 2012.

Il faut maintenant que la Communauté de Communes se positionne sur ce dossier.

Qu'est ce que le FISAC ?

- Un outil financier de l'Etat: subvention
- Pour un territoire qui met en œuvre un **projet de développement** impliquant une **dynamisation de son commerce/artisanat de proximité**

**Objectifs:**

- **Contribuer à la restructuration du tissu artisanal/commercial**
- **Permettre un soutien et une dynamisation artisanale et commerciale**
- **Aider au développement des entreprises artisanales et commerciales**

Les différents types de FISAC :

- Trois types d'opérations
  - Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services  
Cadre intercommunal  
Financement sur 3 tranches: 5 à 8 ans
  - Opération d'aménagement dans une commune rurale  
Commune de moins de 3000 habitants  
Financement pour 1 seule opération et sur 1 tranche



- Opération Rurale Individuelle: opération ponctuelle dans une commune de moins de 3000 habitants

Quelles sont les dépenses aidées ?

### **1/ Dépenses d'investissement de la collectivité**

Dépenses contribuant directement à l'activité du commerce/de l'artisanat de proximité:

- **achat et/ou réaménagement par la collectivité d'un local d'activité**

- **signalétique commerciale**

Ex. acquisition et pose de panneaux liés au commerce

- **travaux d'aménagement pour l'accès aux commerces**

Ex. places, trottoirs

- **Stationnement**

Ex. aménagement de parkings, de places de stationnement

- **aménagement des marchés de plein air et couverts**

Ex. acquisition et pose de bornes, points d'eau, sanitaires

- **Montant des aides**

- 30% maximum dans la limite d'une dépense subventionnable de 800 000 € (10% au-delà) par tranche/opération

- Subvention maximum de 400 000 € par tranche/opération

### **2/ Dépenses de fonctionnement**

- **études visant à améliorer l'activité commerciale**

Ex. stationnement, circulation, clientèle

- **actions collectives liées aux travaux d'aménagement**

- **Intérêts d'emprunts pour la préemption de fonds de commerce**

### **Cas des opérations collectives (intercommunales)**

- **opérations collectives de communication et de promotion** (guides, sites internet)

- **animations commerciales innovantes et structurantes**

- **opérations de professionnalisation des artisans et commerçants** (démarche qualité, transmission, développement durables, ...)

- **co-financement possible pour le recrutement d'un chef de projet**

- **Montant des aides**

- 50% maximum dans la limite de

400 000 € par tranche

- animateur : maximum 15000 € par tranche

### **3/Aides directes aux professionnels**

- façades, enseignes vitrines

- intérieur du point de vente

- outil de production

- matériel de marché

Subvention 30% maximum, plafond des travaux subventionnables:75000€

- accessibilité aux personnes à mobilité réduite

- sécurisation du point de vente



Subvention 40% maximum, plafond des travaux subventionnables: 75000€

**Montant de l'aide égal à celui de la communauté de communes**

**Points à souligner :**

- Maîtrise d'ouvrage du projet assurée par la collectivité locale

Cas des opérations intercommunales:

- **Cohérence territoriale** au niveau du bassin de vie *démontrée par une étude préalable obligatoire à l'échelle intercommunale*
- **Projet partenarial**, échanges entre les différentes entités et notamment besoin d'une **coopération étroite** Collectivité / UCA
- Mise en place d'un comité de pilotage du projet, et d'un comité technique
  
- **Implication** indispensable de tous les partenaires
- Importance de l'ancrage local des actions, de leur aspect novateur, mais **réaliste** et de la **cohérence** des différents projets
- Rôle important de l'animateur, chef d'orchestre et facilitateur
- Possibilité d'un financement régional (CDDRA), voire du Département (sous conditions)

Nos projets au sein de la Vallée Verte :

- Créer, à Saint-André-de-Boège, une zone d'activité économique, permettant aux acteurs économiques de la vallée, de trouver sur place un espace foncier leur permettant de développer leur activité.
- Dynamiser le commerce et l'artisanat pour en faire des axes de développement touristique,
- Développer l'offre de services à une population de proximité à la recherche d'un cadre de vie authentique,
- S'appuyer sur la qualité des paysages et des produits agricoles pour définir un positionnement stratégique innovant de ces métiers,
- Faire des commerçants et des artisans du massif des ambassadeurs de l'image « Vallée Verte ».
- Mettre en place une filière Bois

La parole est donnée à Joël BAUD GRASSET, Conseiller Général du canton de Boège :

Il y a une action départementale importante relative au pôle bois sur les deux Savoie. Il y a une volonté de structurer la filière bois au sein du Conseil Général car c'est un créateur d'emplois.

Nous avons en Haute Savoie des exploitants forestiers, des scieries, des bois et des artisans. Monsieur BRUN avait fait un gros travail sur le territoire de la Vallée Verte et vers les commerçants. Il est de notre devoir de conserver des emplois et des activités économiques au sein de la Vallée Verte.

Edmond GENOUD fait remarquer qu'un appel à projet avait été lancé sur la filière bois par FIB 74 dont un projet qui concerne notre Vallée Verte.

Michel SANTONI explique que le PLU de Villard a prévu une zone d'activité vers la scierie Félisaz pour développer la filière bois.



Yves DUPRAZ est d'accord pour que l'on continue notre démarche FISAC au sein de la Vallée Verte.

Jean MAURON a expliqué que la commune de Boège a fait un dossier FISAC pour le parking situé à proximité du magasin SPAR mais il dit que cela n'a pas rapporté grand-chose. Au départ, il y avait des gens d'Annecy pour travailler sur le dossier, puis ce sont des gens de Lyon qui se sont rendu sur le terrain, ce dossier a été très difficile à mettre en œuvre.

Jean MAURON trouve dommage que les gens de la Vallée verte ne soient pas plus créatifs, il n'y a aucun projet novateur, il faut que les artisans et commerçants se prennent un peu en charge car un dossier FISAC c'est très contraignant.

Pour Jean MAURON le dossier le plus important est le projet de la zone de chez Merlin sur la commune de Saint André de Boège, il faut faire en sorte qu'il avance.

Edmond GENOUD rappelle que le FISAC est financé par une taxe des grandes surfaces et non par l'Etat.

Il considère que la question que tout élu doit se poser est : Voulons-nous une « Vallée dortoir » ou voulons nous conserver une économie locale ?

Actuellement, la Vallée Verte est en perte d'emploi, le FISAC pourrait être une solution pour essayer de redynamiser la Vallée.

Jean-Paul MUSARD et Jean MAURON ne sont pas intéressés par le FISAC.

Edmond GENOUD précise que ce que Boège et Bogève ont effectué au sein de leur commune, ce n'est pas un FISAC, mais un aménagement ponctuel, subventionné en partie par le biais du FISAC.

Denis MOUCHET demande la taille des entreprises qui souhaitent s'implanter dans la zone de chez Merlin. A priori, il y a toutes les tailles (garage, industrie...).

Vincent LETONDAL pense que le FISAC est une bonne chose, cependant il est regrettable d'ignorer l'activité touristique dans la Vallée Verte. La légitimité de la CCVV est entachée aujourd'hui du fait de l'ignorance de l'activité touristique dans nos statuts, ainsi que dans nos compétences.

Marielle DURET dit qu'il est important de se positionner sur le volet économique car ce problème va se poser avec le SCOT. La commune d'Habère-Lullin est intéressée pour avoir des commerces et soutenir des commerces existants.

Michal SANTONI dit qu'il faut faire attention à ne pas vouloir créer des commerces mais plutôt aider les commerces existants.

Patrick CHARDON pense qu'une entreprise artisanale qui reste en Vallée Verte trouvera plus de personnel au sein de la Vallée Verte car les gens aiment travailler près de chez eux. Pour lui, la création de la zone est importante.

**DECISION : Le Conseil Communautaire autorise le Président :**

**- A continuer l'étude FISAC,**

**- A organiser une réunion avec les commerçants intéressés**



## LE MAG : ANNEES 2011/2012

La commission communication s'est réunie pour lancer la deuxième édition du Mag de la Vallée Verte.

Pour le premier numéro, l'objectif était de communiquer sur le changement de statut et présenter la nouvelle structure en détail. La charte graphique était volontairement sobre, peut-être un peu trop classique mais il y avait beaucoup de texte à mettre en page.

Pour le deuxième numéro, la commission propose de retravailler la charte graphique pour obtenir quelque chose de plus épuré, plus aéré et plus ludique tout en conservant l'esprit de la charte graphique de la CCVV que l'on retrouve sur le site internet, sur la première page du Mag., sur notre papier en tête, etc...

Une planche est projetée pour donner un aperçu de la nouvelle « philosophie » du Mag. La commission a travaillé sur le plan du Mag. L'objectif est de tenir sur 20 pages contre 40 l'année dernière. Les rédacteurs sollicités devront synthétiser au maximum les articles et réussir à dégager les informations clés.

Personnes sollicités pour la rédaction du Mag :

- Michel Santoni : article cinéma de Villard
- Membre du COPIL Ecole d'HP
- Evelyne Viguier : article écoles maternelles
- Marielle Duret : transport scolaire
- Bernard Bouvier : la CCVV dans son environnement
- Yvon Dupraz et Jean Mauron : départ en retraite de Guy Roch

## ETAT D'AVANCEMENT DU SENTIER VTT

### Modifications plan de balisage / Devis ONF

Un courrier co-signé par Yves Dupraz et Jean Mauron a été adressé à l'ensemble des élus du conseil communautaire pour informer les élus des difficultés rencontrées avec le sentier de la Menoge.

A la suite de l'inauguration du sentier de la Menoge, certaines corrections ont dû être apportées au plan de balisage. M. Mattuzzi a demandé un devis à l'ONF pour couvrir l'ensemble de ces opérations incluant également la pose des panneaux d'accueil. Le devis s'élève à 6544.51 €. Nombreuses réactions des élus qui estiment que le coût de la prestation est élevé. Jean Mauron propose de demander d'autres devis.

### Panneaux d'accueil

Le Conseil Communautaire avait donné son accord à M. Mattuzzi pour faire la demande d'équipement en panneaux d'accueil auprès du Conseil Général. Pour rappel, les panneaux sont fournis gratuitement par le CG74, reste la pose à la charge de la collectivité.

Une demande contenant 7 panneaux avaient été formulée au CG74, 6 ont été retenus et sont présentés ce soir. Comme le sentier n'est pas seulement utilisé pour la descente VTT, il convient d'implanter des panneaux d'accueil aux différentes portes d'entrée du sentier de la Menoge. La question est posée aux élus concernant le nombre de panneaux et leur emplacement :

- Départ Foyer des Moises



- Habère-Poche centre
- Habère-Lullin centre
- Villard Mairie
- Boège, un seul site a été retenu, il faut choisir entre le Gymnase et la scierie rue de Carraz.
- Saint André centre

Le travail de rédaction des contenus, du choix des photos va rapidement commencer avec M. Girard, de la SED Haute-Savoie. **M. Mattuzzi sera chargé de se rapprocher des communes pour définir le contenu.**

### **Passages à gué**

Yves Dupraz et Jean Mauron se sont rendus sur le terrain pour observer le passage à gué du Pont du Tram dont la réalisation est remise en cause. Il devient urgent d'intervenir car cela met en danger les usagers du sentier.

**Nos deux vice-présidents sont chargés de faire venir une entreprise pour avoir une idée du prix et pour étudier des scénarios possibles.**

Jean Mauron insiste sur le fait qu'il faudra également se rapprocher des propriétaires des parcelles situées sur les berges sur lesquelles on souhaite réaliser l'ouvrage car actuellement, le passage à gué fragilise ces berges.

### **Cotation descente VTT à réévaluer**

Suite à l'intervention de Marielle Duret en réunion de Conseil Communautaire du 12 septembre, M. Mattuzzi a sollicité les services du CG74 pour organiser une réunion et revoir la cotation de la descente. En effet, les élus et techniciens qui ont eu la chance d'effectuer la descente sur le Vélo estiment que le niveau de difficulté a été sous-évalué. Le CG74 est prêt à nous rencontrer mais souhaiterait qu'on profite également de cette réunion pour leur présenter un projet de passerelle pour solutionner le problème de passage à gué du Pont du Tram. Le CG74 pourrait alors rapidement se positionner sur le financement de cet aménagement.

**Le Conseil Communautaire charge M. MATTUZZI d'organier une rencontre avec les services du Conseil Général, afin d'étudier un nouveau classement de notre sentier.**

### **Convention de passage / Responsabilité en cas d'accident**

L'accident signalé par Marielle Duret soulève également le problème des conventions de passage. En effet, en l'absence de convention de passage signée avec la CCVV, le propriétaire engage sa responsabilité en cas d'accident lié à la chute d'une branche, d'une racine, d'une pierre, etc... Certains propriétaires se sont récemment manifestés pour signaler ce problème. M. Mattuzzi suggère alors de reprendre ce travail de recensement des propriétaires pour nous mettre en règle et éviter de se retrouver dans des situations délicates. A l'heure actuelle, chaque propriétaire à la possibilité de rompre la continuité du sentier en interdisant l'accès aux promeneurs.

Yves Dupraz rappeler que M. Gentric, propriétaire sur Burdignin, qui a été contacté pour l'implantation d'une balise sur sa propriété, a manifesté le souhait que des conventions



soient signées sur cette portion de sentier et que des mesures soient prises par les élus à l'échelle de la Vallée Verte pour interdire l'accès aux véhicules motorisés.

Denis Mouchet signale que cette interdiction existe déjà puisqu'un arrêté préfectoral couvre le département de la Haute-Savoie.

Par rapport à tous ces éléments, Jean Mauron suggère de rappeler les consignes de bonne conduite aux usagers du sentier (véhicules motorisés, port du casque, respect de la nature et des propriétés privées).

**Le conseil communautaire autorise M. Mattuzzi à se rapprocher des services du CG 74 pour bâtir un modèle de convention donnant la possibilité au propriétaire de revenir sur son engagement dans un délai légal de un an à compter de la signature.**

### **Contrat d'entretien sentier de la Menoge**

M. Musard prend la parole car il estime que l'entretien du sentier de la Menoge n'est pas toujours satisfaisant et qu'il est inexistant sur certains secteurs du Tour de la Vallée Verte.

M. Mattuzzi répond qu'il a à ce titre interrogé l'ONF sur le contrat d'entretien que la Communauté de Communes signe chaque année avec l'ONF. Dans ce contrat d'entretien figure les 79km de sentier communautaire. Ce sont les agents de l'ONF qui définissent avec le chargé de secteur, M. Hell, les secteurs sur lesquels il faut intervenir en fonction des priorités du moment. Nous regrettons toutefois de ne pas avoir plus de détails pour établir le suivi de ce contrat d'entretien en termes d'heures et secteurs couverts.

Il serait intéressant de segmenter ce contrat pour avoir une meilleure gestion des heures passées avec un contrat spécifique au sentier de la Menoge et un autre contrat pour le reste des sentiers communautaires. Cela fait des années que ce contrat existe, il serait peut-être opportun de le mettre en concurrence avec d'autres entreprises en établissant un cahier des charges.

### **Les chemins du soleil, une vitrine potentielle pour le sentier de la Menoge.**

Pour terminer sur le sentier de la Menoge, M. Mattuzzi signale qu'il y a peut-être une opportunité à saisir pour la descente de la Menoge. En effet, la Grande Traversée des Alpes et les services du CG74 étudient actuellement le parcours des chemins du soleil reliant Nice à Thonon les Bains. Dans notre secteur deux solutions sont à l'étude dont le passage sur la descente de la Menoge. Il s'agirait d'une belle vitrine pour notre sentier avec une visibilité supplémentaire à l'échelle nationale.. Si notre itinéraire est retenu, il faudrait rajouter les pictogrammes correspondant sur l'ensemble des poteaux et balises déjà implantés, sachant que les pictos sont fournis gratuitement et que la pose serait assurée par M. Mattuzzi (2 à 3 demi-journées de terrain).

**Le Conseil Communautaire donne un avis favorable à ce projet**

## **ESPACE DE LOISIRS A BOEGE : DOSSIER PRESENTE PAR EVELYNE VIGUIER**

Les jeux sur l'espace de loisirs situé sur la commune de Boège sont vétustes et de ce fait plus aux normes.

Plusieurs devis ont été demandés, notamment à l'entreprise ADP et PROLUDIC.

La mairie de Boège propose de mettre à disposition ses employés communaux afin de monter les jeux qui seront commandés.



**DECISION : Le Conseil Communautaire autorise le Président à commander les jeux retenus.**

## **ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL - PROTOCOLE AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**

### **ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Virginie PINGET-BAUER indique que le Conseil Communautaire, suite à l'avis du CTP n° 2011-04-137 en date du 15 septembre 2011, a décidé de la mise en place de l'annualisation du temps de travail pour le personnel ATSEM et adjoint des services techniques travaillant au sein des écoles maternelles de la Vallée Verte.

Elle énonce les grandes lignes de ce dispositif.

**Décision : Le Conseil Communautaire charge le Président de prendre la délibération mettant en œuvre ce nouveau dispositif.**

### **PROTOCOLE AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**

Un protocole d'aménagement du temps de travail a été élaboré et sera soumis au Centre de Gestion de la Fonction Publique.

Bernard BOUVIER propose au Conseil Communautaire de faire réaliser un audit de notre service administratif par le Centre Régional de Ressources Du Développement Rural. Un consultant viendrait écouter les employés de la structure, ainsi que le Président et les Vice-présidents.

Cette démarche doit être considérée comme un appui auprès des ressources humaines en développement local de la communauté des communes de la Vallée Verte

**DECISION : Le Conseil Communautaire donne un avis favorable pour mettre en œuvre cette démarche.**

## **ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE DE LA VALLEE VERTE**

Bernard BOUVIER propose aux élus de réaliser un audit financier de la structure, en collaboration avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) représentée par Monsieur PARIS.

L'analyse financière prospective permet successivement pour une collectivité donnée, de dégager sa capacité pluriannuelle d'investissement, et, après intégration des dépenses prévisionnelles d'investissement, de :

- Déterminer, le cas échéant, un besoin résiduel de financement,
- Présenter l'équilibre de son plan de financement à partir d'une ou plusieurs hypothèses arrêtées par la collectivité.

Une analyse prospective peut prendre deux formes différentes :

1. **La simulation hors projets nouveaux** : Il s'agit de déterminer l'évolution de la situation financière de la collectivité sans intégration de projets majeurs d'investissement. Le volume de l'investissement est considéré comme stable au regard des années précédentes.





## 2. L'intégration de scénarios d'investissement et de financement :

Cette seconde forme nécessite la détermination préalable d'un scénario d'investissement arrêté par la collectivité.

Le besoin de financement induit par l'intégration des projets d'investissement envisagés va pouvoir être financé au moyen de trois sources de financement complémentaires :

- Le prélèvement sur le fonds de roulement, lorsqu'il existe,
- Le recours à l'emprunt,
- La hausse de la fiscalité directe locale.

Par conséquent, la collectivité fournit à l'analyste les hypothèses quant aux modes de financement à privilégier dans le cadre de l'alimentation de l'équilibre de son budget. Ces hypothèses sont reprises dans un ou plusieurs scénarios de financement.

**Décision : L'Assemblée accepte cette démarche et charge le <Président de la lancer.**

### Mise en place de la filière D3E à la déchetterie (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

La commission environnement a organisé une réunion avec M. Mallet de la société Ecosystèmes, un des 3 éco-organismes responsable de la filière des Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques.

Il est important de souligner que cette filière ne représente aucun coût pour la collectivité. Elle rapporte même de l'argent : une partie fixe qui est fonction de la population et une partie qui est fonction des tonnages et du mode de collecte retenu.

Le problème qui se pose pour accueillir les D3E est le manque de place en déchetterie.

La commission environnement va donc se pencher sur la question pour trouver une solution pour accueillir les D3E.

**Décision : Le Conseil Communautaire donne son accord pour la mise en place de la collecte des D3E au sein de la déchetterie intercommunale.**

**Jean MAURON fait remarquer que le coût des poubelles a augmenté sensiblement et demande que la communauté de communes fournisse des explications.**

### CR DE LA REUNION COMMISSION ECOLE MATERNELLE

Evelyne VIGUIER fait un point sur le budget des écoles maternelles, et dit que les écoles sont satisfaites du budget octroyé par la Communauté de Communes.

Elle fait part de la demande formulée par le corps enseignant qui demande que les 10 € octroyés par la CCVV par enfant et par année soient versés aux COOP des écoles pour une meilleure gestion.



Par ailleurs, elle fait part de la demande de l'école d'Habère-Lullin qui souhaite renouveler son matériel informatique, ainsi qu'une plastifieuse.

Enfin, il est demandé au Conseil Communautaire de se positionner sur le plan de prévention de l'école maternelle de Boège à mettre en place.

**DECISIONS : Le Conseil Communautaire :**

- Donne son accord pour que les 10 € octroyés par enfant, par école et par année soient versés aux coopératives des écoles maternelles.
- Donne son accord pour l'achat de matériels informatiques pour l'école d'Habère-Lullin, ainsi qu'une plastifieuse.
- Autorise le Président à signer le PPMS de l'école maternelle de Boège.

### **CR de la visite du terrain de football synthétique de Féternes**

Des élus, accompagnés de représentants de l'association du foot de la Vallée Verte, ont visité le stade de football synthétique de Féternes (pays de Gavot). Tous les membres présents ont été enchantés par le stade et par l'accueil du maire de Féternes et de sa première adjointe. Il s'agit d'un bel exemple et très bien subventionné.

**DECISION : Le Conseil Communautaire autorise la commission travaux à travailler sur ce dossier et à chercher les subventions nécessaires au financement de celui-ci.**

### **ETUDE DE FAISABILITE PISCINE**

L'étude de faisabilité est lancée. Le Compte Rendu du cabinet Mission HQ2 a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

Selon Joël BAUD GRASSET, il existe une enveloppe budgétaire au Conseil Général.

Cependant, il y a obligation de déposer un dossier de subvention avant le 31 décembre 2011.

### **PROJET ECOLE MATERNELLE HABERE-POCHE**

Les services de contrôle de légalité de la sous-préfecture de Thonon ont validé le nouveau dossier d'appel d'offre pour le choix de l'architecte.

Cependant, il y a obligation de valider, au préalable, la convention de Co maitrise d'ouvrage.

**DECISION : L'Assemblée charge le comité de pilotage de réactualiser cette convention.**

### **LE CAUE**

Le CAUE a interrogé la CCVV sur le maintien de la consultance architecturale en Vallée Verte dans la mesure où plusieurs communes ne souhaitent plus adhérer. Maintenant, la consultance architecturale aura lieu à Habère-Poche.

Monsieur GODINEAU souhaite rencontrer les maires pour travailler sur ce dossier. Joël BAUD GRASSET souhaite participer à cette réunion.

**DECISION : Le Conseil Communautaire donne son accord pour rencontrer le CAUE pour :**



- faire apparaître les richesses architecturales, urbaines et paysagères du territoire de la vallée verte par son analyse in-situ et par une concertation avec les élus.
- faire apparaître les problématiques que pourrait connaître cet espace dans ces domaines.
- Cette analyse permet ainsi de préciser sur quels objets doit se concentrer le service de conseil, et les moyens qui sont nécessaire à cette mission rendue ainsi plus pertinente.

## TRAVAUX ROUTE DE LA DECHETTERIE

Monsieur BOUVIER indique que la convention de mandat a été signée par la mairie de Boège.

Le montant définitif des travaux se décompose ainsi :

TRAVAUX DE RECTION ROUTE DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE				
Terrassement et réseaux hydrauliques	Ets MARJOLLET	65 485,00	12 835,06	78 320,06
Réfection des enrobés	ENROBALP	53 335,50	10 453,76	63 789,26
Maîtrise d'œuvre	PROFIL ETUDES	5 936,47	1 163,55	7 100,02
Total		124 756,97	24 452,37	149 209,34

Le remboursement à la mairie de Boège interviendra après réception du titre exécutoire de la mairie de Boège.

## PROJET DE REHABILITATION DU CINEMA DE VILLARD

Michel SANTONI fait état d'une réunion de la commission travaux en présence de Monsieur GEORGEL, responsable de la société « La Trace ».

Le passage au numérique des salles de cinéma va bouleverser l'économie du cinéma. Dans les prochains mois, les copies de films en argentique vont très vite laisser la place aux copies numériques.

L'objectif souhaité en réunion est l'acquisition de ces nouveaux équipements pour le mois de juillet 2012.

Grâce à des aides du CNC (Centre National du Cinéma), de la Région et du Conseil Général, cet investissement (entre 70.000 et 100.000 €) sera largement subventionné.

Le projet de rénovation de la salle est également évoqué.

**Décision : Le Conseil Communautaire charge Michel SANTONI et la commission travaux d'élaborer l'appel d'offre du choix de l'architecte.**

## TAXE D'AMENAGEMENT

Michel SANTONI demande s'il ne serait pas opportun d'organiser à l'échelle de la Communauté de Communes, une réunion sur le thème de la taxe d'aménagement, sachant



que chaque Conseil Municipal doit se déterminer par délibération avant le 30 novembre prochain.

Monsieur BOUVIER fait état d'une réunion de ce type qu'il a organisé avec la commission urbanisme de son Conseil Municipal, en présence de Monsieur DEVOUASSOUX, juriste.

Monsieur MAURON demande que lui soit fourni le coût de la prestation du juriste.

**DECISION : L'assemblée charge Messieurs SANTONI et BOUVIER de préparer l'organisation de cette réunion.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

